



Mairie de LABASTIDE DE LEVIS

CONTRAT DE LOCATION DE MOBILIER
A l'exclusion de toute manifestation commerciale à but lucratif

Table with 2 columns: Commune details (LABASTIDE DE LEVIS, Maire François VERGNES) and Tenant details (Nom et Prénom, Domicilié, etc.)

Article 1 : Mobilier loué

La commune met à la disposition du locataire ci-dessus désigné et uniquement à ce dernier le mobilier dont elle est propriétaire :

Table with 4 columns: Item description (Chaises, Tables bois, Bancs, Autre) and Number of items.

La période de location court du à 9 h 00 au à 9 h 00.

Toute sous-location, même à titre gracieux, est interdite. Le locataire contrevenant devra s'acquitter d'un loyer fixé forfaitairement à 500 €.

Article 2 : Tarifs

La location des matériels est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Restitution du matériel

A l'issu de cette location le mobilier sera nettoyé et rapporté à la salle polyvalente en présence d'un élu.

Article 4 : Caution

Cette mise à disposition est consentie moyennant le dépôt par le locataire désigné au contrat et exclusivement lui, d'une caution de 500 euros.

Le chèque de caution sera exigé lors de la signature de la présente convention et sera établi à l'ordre du Trésor public.

La caution sera restituée au terme de la location et après vérification du matériel. Elle sera réduite le cas échéant des frais de remise en état.

Fait à Labastide de Lévis en deux exemplaires le

Le Maire de Labastide de Lévis
F. VERGNES
ou son représentant

Mention « Lu et Approuvé »
Signature

Le locataire
Nom :
Prénom :

Mention « Lu et Approuvé »
Signature